



## BREVET DU JEUNE GENEALOGISTE DECERNE PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE REGLEMENT

Le brevet du jeune généalogiste est un diplôme honorifique destiné aux jeunes scolarisés dans un établissement public ou privé d'enseignement ainsi qu'aux jeunes qui suivent une formation dans un établissement de formation ou d'insertion. La limite d'âge est fixée à 25 ans.

### Les conditions d'obtention :

#### Deux possibilités existent:

**1ère possibilité :** Le (la) candidat(e) reconstitue entièrement les cinq premières générations de sa généalogie ascendante, c'est-à-dire lui (elle)-même, ses parents, grands-parents, arrière-grands-parents (ou bisaïeux) et trisaïeux, soit 31 personnes en tout.

**2ème possibilité :** Le (la) candidat(e) reconstitue entièrement les cinq premières générations de la généalogie ascendante d'un personnage (comme par exemple un soldat « Mort pour la France » inscrit sur un monument aux morts, une personne nommée sur une plaque commémorative dans une gare ou un établissement scolaire, un maire d'une commune, etc...), c'est-à-dire le personnage lui-même, ses parents, grands-parents, arrière-grands-parents (ou bisaïeux) et trisaïeux, soit 31 personnes en tout.

Pour cette 2ème possibilité, le (la) candidat (e) doit certifier sur l'honneur que sa recherche est personnelle, réalisée par lui (elle)-même, sans avoir recopié totalement ou partiellement une (ou des) recherche(s) déjà faite(s) disponible(s) sur des sites Internet ou dans des publications. Veuillez utiliser le modèle de courrier joint ci-après.

### Informations et documents à fournir :

Le (la) candidat(e) doit donner les noms, prénoms, date et lieu de naissance de chaque personne, ainsi que les dates et lieux de mariage et de décès s'il y a lieu. Il est possible de remplacer des ancêtres manquants dans les cinq premières générations par un nombre équivalent d'ancêtres retrouvés pour des générations antérieures. Dans ce cas, le (la) candidat(e) doit inscrire les mêmes renseignements que ci-dessus.

Le (la) candidat(e) doit fournir cinq photocopies d'actes (dont au moins deux photocopies d'actes de mariage, si possible de la génération des arrière grands-parents). La commission demande aussi au (à la) candidat(e) d'exposer ses motivations et d'explicitier sa démarche de recherche (démarches accomplies, méthodes et archives utilisées) au moyen d'une lettre accompagnant son œuvre généalogique.

Pour la prise en compte des ancêtres inconnus (parents déclarés inconnus, disparitions, etc...), le (la) candidat(e) doit fournir les actes mentionnant le parent inconnu ou disparu ou les lettres de demande de renseignements attestant que la recherche a été effectuée mais qu'elle est restée infructueuse.

Tour ESSOR 93 – 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX. Tel : 01 57 42 90 82  
E-mail : ffg@genefede.org — Site Internet : <http://www.genefede.eu>

Fédération Française de Généalogie, Histoire des Familles, Héraldique, Sigillographie  
Association selon la loi de 1901 – SIRET n° 322 548 652 000 47.





## **Présentation :**

La présentation n'est pas un critère d'attribution du brevet, elle est libre (tableau ou arbre colorés ou non) mais doit être parfaitement lisible et soignée.

## **Engagement obligatoire :**

Le (la) candidat(e) s'engage à respecter le code de déontologie de la Fédération française de généalogie consultable sur le site de la FFG : <http://www.genefede.eu> (rubrique « Fédération française de généalogie »)

## **Modalités pratiques :**

Le (la) candidat(e) complète le dossier ci-joint et l'envoie avec son œuvre généalogique à l'adresse suivante :

Fédération Française de Généalogie

Commission Généalogie à l'école

Tour Essor 93 – 14 rue Scandicci

93508 Pantin Cedex

Un accusé de réception sera envoyé au (à la) candidat(e) avec la date de la prochaine réunion de la commission qui statuera sur son œuvre. Après examen, le brevet sera envoyé au (à la) lauréat(e) dans les meilleurs délais et l'œuvre sera restituée. Le refus éventuel sera motivé.

## ***Modèle d'engagement à joindre au dossier pour les candidats qui choisissent la 2ème possibilité :***

Je soussigné (e) ..... (NOM) ..... (Prénoms), certifie sur l'honneur que ma recherche généalogique est personnelle, réalisée par moi-même, sans avoir recopié totalement ou partiellement une (ou des) recherche(s) déjà faite(s) disponible(s) sur des sites Internet ou dans des publications.

